

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 JANVIER 2019.

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil dix neuf

Le huit janvier à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Viguié Pascal, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 décembre 2018.

Présents :

M. Borderieux Jack, M. Bordu Gérard, Mme Cadete Virginie, M. Coplo Edouard, M. Dauron Alain, M. Fleurier Rémy, Mme Gibert Annie, Mme Ginette Juste et M. Ortéga Frédéric.

Personne excusée :

M. Cantin Sébastien donne pouvoir à M. Viguié Pascal.

Mme Gibert Annie a été élue secrétaire.

Plan de financement prévisionnel pour la reprise d'environ 45 concessions abandonnées au cimetière communal :

Suite à la consultation de trois établissements de pompes funèbres pour les travaux de reprise de 45 concessions abandonnées au cimetière communal :

- les établissements Orchidée de Belleville et Mobasser de Boulleret n'ont pas envoyé d'offres.
- l'entreprise Frelat a envoyé une offre d'un montant de 36 987.50 € H.T. Cette offre correspond à la demande effectuée. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour :
- de retenir l'entreprise Frelat.
- de demander une subvention à l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour la reprise de concessions abandonnées au cimetière communal.
- d'accepter le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Dépenses		Recettes		
Travaux de reprise de 45 concessions	36 987.50 € H.T.	D.E.T.R	14 795.00 € H.T.	20.00 %
		Fonds propres	22 192.50 € H.T.	60.00 %
total	36 987.50 € H.T	total	36 987.50 € H.T	100.00 %

Redevance S.P.A.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité par 11 voix pour, le paiement de la redevance annuelle 2019 pour la « fourrière chiens » (S.P.A. à Bourges) qui s'élève à 301.50 euros.

Renouvellement du contrat de tonte des espaces verts.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de renouveler le contrat de tonte des espaces verts avec l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.) les Cottereaux de Cosne sur Loire soit :

- 11 interventions en 2019 pour un montant de 7 881.56 euros H.T.

Alevinage de l'étang communal de la Fortay.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, d'aleviner l'étang de la Fortay pour un montant de 700 euros T.T.C.

Projet rue de Bretagne :

Le conseil municipal décide que la date de la réunion publique concernant le projet rue de Bretagne où tous les riverains seront invités afin de décider s'ils désirent ou non la réalisation de travaux pour limiter la vitesse se tiendra le jeudi 21 février à 19h à la salle des fêtes.

Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)

La présence du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Belleville sur Loire, important site stratégique pour notre pays a profondément, depuis maintenant plus de 40 ans (construction incluse), modifié la vie de notre village et de ses environs.

Démographie, équipements sportifs et culturels, économie, associations, écoles et façon de vivre, tout ce qui fait qu'une commune se développe positivement, ont bénéficié par la présence du C.N.P.E. d'un développement très bénéfique pour notre secteur rural du Cher Nord.

Les enfants d'alors, d'avant 1987, ont pu ainsi, pour bon nombre d'entre eux bénéficier d'un emploi sur place, chez eux, alors qu'un exil vers d'autres lieux leur était promis.

Ces quarante années de présence nucléaire sur notre commune n'a jamais amené de tensions ni d'inquiétudes auprès de la population locale.

La confiance placée en son exploitant a ainsi permis d'intégrer très favorablement le site de production dans son environnement.

Aussi, dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie actuellement à l'étude, la commune de Sury près Léré fait le vœu que soit retenu le site de Belleville sur Loire pour la construction d'une ou deux tranches nucléaires supplémentaires, portant ainsi le CNPE à 4 tranches, comme prévu à l'origine du projet initial dans les années 1970.

Après délibération, le conseil municipal décide par 10 voix pour et 1 voix contre, d'autoriser monsieur le maire à adresser un courrier à EDF, au Conseil Régional et au Conseil Départemental pour leur demander leur soutien à la demande de la commune formulée au Premier Ministre de retenir le C.N.P.E. de Belleville pour un éventuel projet de construction de nouvelles tranches de production nucléaires dans le cadre de la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Cette demande ne concerne pas l'éventuelle construction d'une piscine de stockage de combustible usagé.

Remerciements :

Honorine COPLO remercie la municipalité de l'avoir accueilli pour son stage de 3^{ème}.

L'amicale des sapeurs-pompiers de Léré et le département de l'Aude remercient pour les subventions versées.

M. Séry remercie la municipalité et le comité des fêtes pour le colis des aînés.

L'accueil du canton de Léré remercie pour le prêt de la salle Chigault.

M. Bertrand remercie pour le foin aux bassins de rétention.

Monsieur le Maire lit un courrier qu'il a envoyé au C.N.P.E. pour connaître le coût d'acquisition d'une portion de parcelle de terrain pour créer un chemin d'accès entre le canal et la boulangerie d'environ 5 m x 125 m.

M. Dauron a marqué quelques arbres sur une parcelle communale pour un couple d'administrés qui souhaitent couper du bois.

M. Borderieux informe que l'entreprise Favazza est venue réparer le mur intérieur de la salle des Fêtes. Des devis ont été demandés pour restaurer le mur extérieur. Le muret route de la Loire sera construit au mois de février.

Monsieur le Maire explique qu'il y aura un peu de retard dans les travaux de la boulangerie à cause d'un problème de délai pour la réception du carrelage. L'ouverture est prévue fin mai.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire
Pascal VIGUIE

